

Communiqué du Conseil d'Administration : Longe côte - marche aquatique

Chers ami.e.s adhérent.e.s

Une situation conflictuelle s'est développée, indépendamment de notre volonté, entre une partie du groupe des participants à l'activité Longe côte et le C.A.. Elle s'est conclue, nous le déplorons, par la démission de 18 adhérent.e.s et parmi eux les 2 animateurs brevetés ce qui, de facto, signifie la disparition de cette activité au sein de notre Club le 31 août prochain.

Le but de ce communiqué est de vous relater les faits et ainsi vous permettre de vous faire une opinion en toute transparence.

Rappelons que cette activité, dont la F.F.R. est délégataire, est venue compléter les activités du Club dès novembre 2019 après une présentation lors de l'A.G. du 11 octobre 2019.

En mai 2021, nous sommes informés que plusieurs "longeurs" s'entraînent dans le but de participer aux compétitions. Ils formulent alors une demande de prise en charge des frais d'inscription aux compétitions demande refusée (voir sur le site du Club le compte rendu du C.A. du 26 mai 2021 dans lequel il est mentionné que "Le C.A. ne s'oppose pas à la participation de ses adhérents aux épreuves de compétitions, mais ne participe pas aux frais d'inscriptions pour la saison 2021-2021").

En février dernier, est présenté au C.A. un dossier de demande de subvention pour un projet intitulé "Développement et découverte de l'activité Longe côte pour les habitants d'une zone montagne / Longe côte et bien être dans une zone fragilisée par la pandémie".

Le C.A. du 11 février dernier a, à la majorité des présents, refusé de soutenir ce projet en argumentant sa décision (voir sur le site du Club le compte-rendu sous le point 1).

Le refus a été signifié aux rédacteurs du projet et en même temps, il leur a été recommandé de préparer un projet qui tiendra compte des observations formulées. Si tel est le cas, le projet pourra être inscrit au budget prévisionnel de la saison sportive 2022-2023.

Pour toute réponse à cette suggestion de reprendre le projet en y apportant les éléments le rendant soutenable, le C.A. a reçu une lettre cosignée par 18 adeptes

de la discipline mentionnant leur déception et leur amertume et signifiant leur décision de quitter le Club à la fin de cette saison sportive.

Il y a quelques semaines, les compétiteurs ont sollicité le C.A. pour la prise en charge des frais d'inscription au Championnat d'Occitanie - environ 300€ pour 7 personnes - ce qui leur a été refusé et notifié le 29 avril dernier.

En signe d'accusé de réception, nous avons reçu la menace d'une personne de communiquer à la presse la façon dont le Club "traitait" les pratiquants du Longe Côte.

Voici résumés les faits qui ont conduit à cette situation que toutes et tous nous regrettons. Les ressources financières du Club doivent être redistribuées au profit du plus grand nombre. Nous refusons d'allouer à une poignée de membres les moyens financiers disproportionnés qui étaient sollicités : équipement individuel (combinaisons, chaussures, pagaies), frais d'inscription au Championnat Régional et National, frais de déplacements.

Sur le plan de la pratique, nous souhaiterons toujours que le besoin du plus grand nombre soit satisfait. Oui à l'esprit compétition mais sans oublier celles et ceux qui veulent faire de la discipline une activité de bien être et de loisir.

En même temps, nous étions ouverts à discussion pour une intégration "en douceur" de la discipline au sein de notre association. Celle-ci n'a pas été possible et une fois encore nous ne pouvons que le regretter.

Votre C.A. a le souci de gérer équitablement les moyens financiers du Club. C'est ce qui le guide et l'anime dans son action.

Le Président,

Bernard Lambert

PS : si certain.e.s souhaitent des éclaircissements complémentaires, ils sont invités à approcher l'un.e ou l'autre des administratrices et administrateurs.